

I. N. A. O.	
COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE LAITIÈRES, AGROALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES	
Séance du 27 avril 2022 Séance d'installation	
Résumé des décisions prises	
2022 – CN200	Date : 15 juin 2022

Membres présents

Le Président M. Patrice CHASSARD

Mmes Sophie DEFFIS, Emilie JACQUOT, Caroline LAMOTHE, Anne LAURENT, Marie-Odile NOZIERES-PETIT, Séverine VAN HASSELAAR.

MM Joël ALPY, Pierre BERNOUX, Yvon BOCHET, Bernard BONNEFOY, Dominique CHAMBON, Eric CHEVALIER, Alain D'ANSELME, Charles DEPARIS, Luc DONGE, Hubert DUBIEN, Jérôme FARAMOND, Richard FESQUET, Pierre Emmanuel FOREST, Lionel FRA, Claude GAUTHIER, Gilles GRANIER, Florent HAXAIRE, Frédéric HERAULT, Hubert JACOB, Julien LASSALLE, Nicolas LEBEAU, Emmanuel LECLUSELLE, Nicolas LEFEVRE, Alain MATHIEU, Patrick MERCIER, Roland MOITREL, Christian NAGEARAFFE, Olivier NASLES, Michel OCAFRAIN, Patrick ROULLEAU, Pierre SAINT-JEAN, Henri TRIBALLAT, Didier TRONC, Pascal VERCHERE.

Membres Excusés

Mmes Delphine GEORGELET, Marie-Christine RADENNE, Audrey ROCHE, Anne VONESCH.

MM. Jean-Benoît HUGUES, Marc SCHELY, Yves SOULHOL.

Membres absents

Mmes Dominique BOUCHAIT, Catherine DUSSOL.

MM. Nicolas CUSSAC

Assistaient également aux travaux du Comité

M. Serge LHERMITTE, Commissaire du Gouvernement,

DGPE

Mme Frédérique FEILLET

M. Nicolas CHEREL

DGCCRF

Mme Chantal MAYER

Agents INAO

Mmes Marie GUITTARD, Alexandra OGNOV, Diane SICURANI, Christelle MARZIN.

MM. Adrien ORSAL, Bastien BULLIER, Olivier RUSSEIL

* *
*

Accueil du président M. Patrice Chassard

Le Président Chassard souhaite la bienvenue aux membres du comité national, il accueille le Commissaire du Gouvernement ainsi que la DGPE et la DGCCRF. Il présente la liste des excusés :

Intervention de Mme Marie Guittard, Directrice de l'INAO

La directrice accueille les membres en leur rappelant qu'en tant que membres du comité national de l'INAO, ils sont les acteurs de la politique publique relative au développement des productions sous signes officiels d'origine et de la qualité (SIQO).

Elle insiste sur l'originalité de l'INAO : à la fois par sa gouvernance et par le pouvoir de proposition du comité national. Ce qui représente une responsabilité forte, puisque les ministres ne peuvent qu'accepter ou refuser les cahiers des charges mais pas les modifier.

L'AOP conduit à réserver un nom à des opérateurs dans une zone donnée et qui respectent un cahier des charges ; en effet miroir, ce système conduit à interdire à d'autres (hors zone ou ne respectant pas le cahier des charges) d'utiliser le nom. Cette contrainte forte nécessite d'être sûr des bases juridiques, techniques... afin d'assurer la sécurité juridique des décisions prises.

Le rôle des membres est un engagement fort qui se traduit par disponibilité, assiduité, rigueur, objectivité et confidentialité.

Elle précise qu'en application du Code rural et de la pêche maritime, en cas de plus de deux absences non justifiées, tout membre est considéré comme démissionnaire, il s'agit d'une exigence réglementaire mais elle vise également à assurer la bonne avancée des dossiers. En effet, à chaque séance, le comité national valide certaines étapes dans l'instruction des dossiers, il est donc important de suivre ces différentes étapes.

Les documents qui sont transmis aux membres sont confidentiels et particulièrement les dossiers envoyés avec l'ordre du jour des séances. En revanche, d'autres documents peuvent être diffusés : relevés des décisions prises, guide du demandeur, tous les documents présents sur le site internet de l'INAO.

Les débats doivent rester sereins et pour cela il faut que ces règles de confidentialité soient respectées.

Les membres sont désignés *intuitu personae* (ils ne représentent pas un ODG, une région...) et soumis à un devoir de réserve. Ils doivent faire état de tous les conflits d'intérêt (auquel cas, ils ne participeront pas aux débats, ni aux votes).

La directrice rappelle les règles de vote, il faut distinguer les votes de reconnaissance, à bulletin secret et à la majorité des 2/3, des votes à la majorité des suffrages exprimés. Elle rappelle la nécessité pour les membres de prendre part aux votes et qu'une abstention est comptée dans les votes exprimés. Cette dernière est considérée de la manière suivante : le votant n'a pas été suffisamment éclairé pour se prononcer sur un dossier. Lorsqu'un vote recueille une majorité d'abstentions, il est considéré comme une absence d'avis du comité. Par conséquent, c'est le Président qui décide de la suite à donner.

Elle souligne également que les membres font partie d'un collectif et sont les ambassadeurs des SIQO.

Elle informe les membres que les débats des séances font l'objet d'un verbatim (compte-rendu analytique) qui fait l'objet d'une validation lors de la séance suivante.

Un tour de table des participants est organisé, ainsi qu'un témoignage d'un président de commission d'enquête et un témoignage de membre du comité.

Une présentation des délégations territoriales, du pôle des produits agricoles et agroalimentaires et du secrétariat des instances est effectuée. Le comité national est informé qu'une présentation des autres services de l'INAO sera organisée lors de ses prochaines séances.

Intervention de M. Patrice Chassard, président du comité national

Le président Chassard souhaite revenir sur les points saillants du bilan des travaux de la précédente mandature (segmentation, économie, conditions de production, lait cru).

En matière de segmentation, l'idée était de mieux orienter les projets entre AOP et IGP afin d'appuyer les services et instances quant à l'orientation AOP/IGP, mais certains éléments n'ont pas pu être abordés (perception des consommateurs, impact sur la communication...). Il souligne que cette question est d'autant plus importante que régulièrement, des velléités se font jour au niveau européen d'aller vers le concept d'indication géographique fusionnant AOP et IGP.

Concernant les aspects économiques, ceux-ci ont porté sur la question de la taille critique des filières. Les travaux ont conclu à l'absence de taille critique mais mis en exergue l'importance de la force du collectif. Il souligne que cette question économique a pu être davantage appréhendée au travers de l'étude d'impact technique et économique demandée aux groupements.

Concernant les conditions de production, celles-ci ont été confrontées à de nouvelles attentes sociétales et à des contraintes liées au changement climatique ; c'est ainsi que le comité national a validé les quelques points où les cahiers des charges ne doivent pas être muets.

Les travaux sur le lait cru ont trouvé leur concrétisation par la tenue d'un colloque organisé par le CNAOL et l'INAO. Ce travail a mis en lumière la nécessité de prendre en compte les conditions de production amont des cahiers des charges des productions au lait cru dans la gestion des questions sanitaires.

Il considère que cette prise en compte concerne plus largement la gestion des flux microbiens, du sol au microbiote intestinal du consommateur et qu'en matière de vie microbienne des sols, toutes les filières agricoles sont concernées.

Il revient sur la question du changement climatique (et de la Covid) qui a conduit à l'adoption de nombreuses modifications temporaires. Il rappelle qu'il n'est pas possible de gérer de manière durable les cahiers des charges par des modifications temporaires, la question de l'autonomie va être de plus en plus importante dans les filières.

A cela s'ajoutent des questions relatives aux énergies renouvelables : méthanisation, panneaux photovoltaïques, etc... ; des questions relatives au bien-être animal et à l'environnement.

Enfin, au-delà de ces questions transversales, plusieurs dossiers ont marqué la précédente mandature

- La question de l'abattage pour les AOP (avec un choix à faire entre le signe et l'abattage de proximité)
- L'AOP Camembert de Normandie : la défense des règles des signes de qualité est un point clef et révèle l'importance de bien engager les dossiers dès le début (notamment concernant le choix du nom) au risque de retrouver les difficultés ultérieurement,
- L'AOP Chavignol : la révision du cahier des charges a permis de mettre en avant le lien entre les conditions de l'amont et la gestion de la problématique sanitaire,

- La démarche Périail qui a tracé une limite sur la définition de l'AOP, même s'il rappelle qu'il n'y a pas de hiérarchisation entre AOP/IGP.

En conclusion, il souligne la nécessité de préserver la diversité des produits, de suivre l'actualité de la recherche (goût, santé, typicité...) et de renforcer le système au bénéfice du producteur et du consommateur.

Pour la mandature qui commence, il souhaite partir de ce bilan pour échanger à ce sujet lors de la séance de la commission permanente du 18 mai afin que la prochaine séance du comité national définisse les grands thèmes de travail pour les 5 années à venir.

Intervention de, M. Serge LHERMITTE, Commissaire du Gouvernement :

Il adresse ses félicitations aux membres pour leur nomination.

Il insiste sur certains points importants :

- Il remercie les membres pour le temps qu'ils vont consacrer au collectif avec la participation aux instances de l'INAO,
- Le comité national va créer du droit (exceptionnel avec un pouvoir de proposition : les ministres peuvent accepter en l'état ou refuser, mais ils ne peuvent pas modifier les propositions des instances) ; le cadre du comité national (intuitu personae, conflit d'intérêt, confidentialité des débats, etc..) se justifie donc compte-tenu de ce droit exceptionnel.

Il présente les 3 missions du Commissaire du gouvernement :

- Veiller à la légalité des décisions prises (cadres juridiques nationaux et européens),
- S'assurer de la bonne prise en compte des orientations du gouvernement en matière de développement des signes de qualité,
- Au niveau du Conseil permanent, s'assurer que l'INAO dispose des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il précise que le Commissaire du gouvernement ne dispose pas de droit de vote mais peut participer aux débats, voire s'opposer à une délibération (ce qui est très rare).

Il rappelle que le comité est composé de représentants des ministères en charge de l'agriculture et de l'économie qui prennent part aux votes.

Par ailleurs, il met en avant l'importance des contrôles : point-clé du dispositif des signes de qualité. Les membres devront toujours avoir à l'esprit la question du contrôle et de la contrôlabilité des cahiers de charges. Il rappelle la compétence de la DGCCRF sur le contrôle des produits mis sur le marché. Ce dispositif de contrôle est de nature à préserver l'adhésion du consommateur aux signes officiels de qualité.

Enfin, il enjoint le comité à rester à l'écoute des attentes sociétales et du consommateur et à accompagner les ODG dans l'évolution des cahiers des charges, tout en préservant les fondamentaux, dans un contexte où d'autres démarches peuvent venir concurrencer les signes officiels de qualité. C'est aussi pour cela que la représentation du comité a été élargie à un représentant des associations de défense de l'environnement, en plus des associations de défense des consommateurs qui étaient déjà associées précédemment.

2022-201

Désignations des vice-présidents, à la commission permanente (et délégations), au Conseil Permanent, au CAC, aux différentes instances de l'INAO.

Vices présidents :

Le comité a désigné comme vice-présidents MM. Dominique CHAMBON et Michel OÇAFRAIN.

Commission permanente :

Le comité a désigné comme membres de la commission permanente :

- Patrice CHASSARD
- Yvon BOCHET
- Eric CHEVALIER
- Dominique CHAMBON
- Charles DEPARIS
- Hubert DUBIEN
- Catherine DUSSOL
- Luc DONGE
- Jérôme FARAMOND
- Delphine GEORGELET
- Florent HAXAIRE
- Anne LAURENT
- Bruno LEFEVRE
- Alain MATHIEU
- Christian NAGEARAFFE
- Olivier NASLES
- Marie-Odile NOZIERES-PETIT
- Michel OÇAFRAIN
- Didier TRONC.

Délégations à la commission permanente :

Le comité national a donné les délégations suivantes à sa commission permanente.

A) Instruction des demandes de reconnaissance ou de modification d'un cahier des charges

- examen des demandes :
- décision de lancement de l'instruction et désignation de la commission d'enquête ;
- décision de transmission au comité national pour approbation d'une demande de modification d'un cahier des charges nécessitant la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition, sans instruction complémentaire par une commission d'enquête ;
- dans le cas des reconnaissances et des modifications de cahier des charges, décision de lancement de la pré-information ;
- approbation d'une demande de modification de cahier des charges ne nécessitant pas la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition ;
- appréciation du caractère majeur/mineur d'une demande de modification d'un cahier des charges, et approbation du cahier des charges pour les modifications mineures qui ne nécessitent pas de procédure nationale d'opposition ;
- décision de refus du lancement de l'instruction ;
- nomination des experts et commissions d'experts (autre que délimitation).
- délimitation et identification parcellaire

- décision d'ouverture de révision de la délimitation parcellaire et désignation des experts dans le cas d'une demande de révision de délimitation parcellaire dans le cadre d'une procédure simplifiée ;
- validation des listes relatives à l'identification parcellaire.

B) Organisme de défense et de gestion (ODG)

- avis sur le changement des structures sollicitant ou disposant d'une reconnaissance en ODG pour des cahiers des charges homologués :
 - scission et fusion de structure ;
 - évolution des statuts ou des structures, sauf lorsque le cahier des charges est révisé de manière connexe. Dans ce cas, les évolutions des statuts ou des structures et les modifications concernant le cahier des charges seront examinées conjointement par le comité national.
- avis sur les transferts de reconnaissance en qualité d'organisme de défense et de gestion.

C) Traitement des demandes de renseignements complémentaires de la Commission européenne

- avis sur les réponses aux questions de la Commission européenne quand elles conduisent à une modification du cahier des charges ;
- avis préalable à la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition si cela s'avère nécessaire et examen du bilan de la procédure nationale d'opposition ;
- approbation des modifications apportées aux cahiers des charges suite aux demandes de renseignements de la Commission européenne ;
- examen des situations où le groupement n'a pas répondu dans les délais ;
- décision de retrait d'une demande d'enregistrement.

D) Affaires courantes

- activation ou suspension des commissions d'enquêtes ;
- modification des échéanciers des lettres de mission des commissions d'enquête ;
- modification des lettres de mission des consultants / experts, incluant l'échéancier.
- remplacement des membres démissionnaires des commissions de consultants, experts et commissions d'enquête ;
- ajout de membres au sein des commissions de consultants, experts et commissions d'enquête ;
- approbation des modifications temporaires de cahier des charges;
- définitions d'orientation des travaux de commissions d'enquête lorsque celles-ci sont en difficulté et souhaitent soumettre leurs réflexions à la commission permanente ;

E) Délégations ponctuelles

- AOP « Taureau de Camargue » - avis sur le transfert de la reconnaissance en qualité d'ODG.

Le Président du comité national propose que chaque séance du comité débute par une présentation des décisions prises par la commission permanente.

Représentants dans les autres instances de l'INAO :

1) Représentants au Conseil permanent :

Le comité est informé que MM. Patrice CHASSARD, Dominique CHAMBON, Alain MATHIEU, Michel OÇAFRAIN et Mme Anne LAURENT ont été proposés pour représenter le comité au sein du conseil permanent.

2) Représentants dans les autres comités nationaux :

Les membres suivants sont proposés pour participer aux autres comités nationaux de l'INAO :

- Pour le comité national des appellations d'origine relatives aux vins, eaux de vie et autres boissons alcoolisées : M. Gilles GRANIER ;
- Pour le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres : Mme Catherine DUSSOL ;
- Pour le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties : M. Patrick ROULLEAU ;
- Pour le comité national de l'agriculture biologique : M. Jean-Benoît HUGUES.

Désignations au Conseil des agréments et contrôles :

Le comité a désigné comme membres du Conseil des agréments et contrôles :

- M. Nicolas CUSSAC
- Mme Sophie DEFFIS
- M. Christian NAGEARAFFE
- Mme Séverine VAN HASSELAAR.

Le comité est informé que le Conseil des agréments et contrôles se tiendra le 16 juin 2022.

3) Nominations au sein des commissions nationales du conseil permanent

Les missions des commissions nationales du Conseil permanent sont rappelées. Un seul nom est proposé à ce stade, les personnes intéressées sont invitées à se manifester auprès du Président Chassard avant le 31 mai afin qu'une deuxième personne soit désignée lors de la séance du 15 juin.

Commission relation des SIQO avec l'environnement :

M. Yvon BOCHET

Commission économie des filières et impact des SIQO :

M. Pierre BERNOUX

Commission protection des dénominations et des SIQO :

M. Jean-Benoît HUGUES

Commission Gestion des territoires et des questions foncières :

M. Didier TRONC

Commission scientifique et technique :

M. Florent HAXAIRE

	<p>Commission communication M. Hubert DUBIEN.</p>
2017-102	<p>Renouvellement des groupes de travail et des commissions d'enquête</p> <p>Cf. tableau joint en annexe.</p> <p>Les missions du groupe lait cru sont présentées. La composition fera l'objet d'une décision finale à la séance du comité national du 15 juin. A ce stade, les noms suivants sont proposés :</p> <p>M. CHASSARD Patrice, président M. CHAMBON Dominique M. CHEVALIER Eric M. CUSSAC Nicolas M. DONGE Luc M. HAXAIRE Florent M. MERCIER Patrick Mme ROCHE Audrey M. LEFEVRE Bruno M. TRIBALLAT Henri Mme GEORGELET Delphine</p>
2022-2QD1	<p>Désignation des invités permanents</p> <p>Le président propose que Mme Guylène TILLARD, pour le CNAOL, soit invitée permanente à l'ensemble des séances du comité national.</p>
2022-2QD2	<p>Mention fromage fermier</p> <p>Le CNAOL demande l'appui de l'INAO concernant le projet de décret modifiant le décret du 27 avril 2007 relatif aux fromages et spécialités fromagères sur la possibilité d'affinage hors exploitation, afin de faire valoir la spécificité des AOP.</p>
2022-2QD3	<p>AOP Camembert de Normandie</p> <p>Le président du CNAOL fait part de son inquiétude sur la filière camembert de Normandie AOP suite à certains tweets et interpellation du ministre de l'agriculture.</p>
2022-2QD4	<p>Dépôt de marques</p> <p>Des questions sont posées concernant le dépôt de marques pouvant entrer en conflit avec certaines AOP : marque de charcuteries de taureau de Camargue / marque Bœuf du Mézenc (enregistrée au 31 décembre).</p> <p>La Directrice de l'INAO rappelle le système de surveillance de dépôt de marques mis en place à l'INAO ainsi que les modalités d'observations à l'INPI permettant de faire évoluer certaines marques (elle précise que des démarches d'annulation de marque peuvent être engagées quand cela s'avère nécessaire).</p>
2022-2QD5	<p>AOP Beurre d'Isigny et Crème d'Isigny ou Crème fraîche d'Isigny</p>

	<p>Le CNAOL fait part de son inquiétude sur l'attitude la coopérative d'Isigny dont l'action porte atteinte aux AOP Beurre d'Isigny et Crème d'Isigny ou Crème fraîche d'Isigny et plus largement à l'ensemble des AOP.</p>
<p>2022-2QD5</p>	<p>Prochaines dates du comité et de sa commission permanente en 2022</p> <p>- Prochaines séances du comité national pour l'année 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 juin 2022 - 24 novembre 2022 <p>- Prochaines commissions permanentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 mai 2022 - 14 juin 2022 - 15 septembre 2022 - 23 novembre 2022 - 12 janvier 2023 <p>La tenue en présentiel ou dématérialisée de ces réunions sera confirmée dès que possible, les réunions des 18 mai, 14 et 15 juin sont confirmés en présentiel.</p>